



DES PEUPLIERS À LA PRAIRIE : LA RESTAURATION DE LA ZONE HUMIDE DE LA CORNE JACQUIN

Retour d'expérience d'actions pour les zones humides des vallées du Rhône et de la Saône

MAÎTRES D'OUVRAGE



« Projet issu de la mesure compensatoire de la ligne à grande vitesse Dijon-Besançon, où le pétitionnaire avait obligation de réhabiliter 22 ha de prairies humides. Dans ce secteur où les zones humides sont bien présentes et en relatif bon état, le challenge consistait à trouver un site dégradé pour le remettre en prairie. L'idée s'est rapidement orientée vers une restauration de peupleraie. Idée facile sur le papier, mais vite confrontée à la complexité administrative et technique ainsi qu'aux coûts. »

Antoni ARDOUIN, chargé de missions,
Conservatoire d'espaces naturels de
Bourgogne



Localisation de la zone humide de la Corne Jacquin

SURFACE RESTAURÉE

22 hectares

DATE DE RÉALISATION

2021-2023

LOCALISATION

Région Bourgogne-Franche-Comté
Département de Côte-d'Or
Communes de Flammerans et Auxonne

TYPE D'OPÉRATION

Acquisition, restauration et entretien

TYPE DE MILIEU

Prairies humides alluviales inondables
du Val de Saône

OCCUPATION DU SOL

Ancienne peupleraie

COÛT TOTAL

367 000 €

LE PROJET EN BREF

Dans le cadre de la construction de la LGV Rhin-Rhône, SNCF Réseau a acquis une peupleraie de 30 hectares en zone humide à proximité de la Saône dans l'objectif de réhabiliter cette zone humide, en s'appuyant sur l'expertise du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, afin de favoriser la diversité biologique et de préserver les espèces protégées. Le déboisement de 22 hectares de peupliers, réalisé en 2020, va permettre à terme de retrouver les divers milieux naturels typiques de cette région du Val de Saône en augmentant la surface de prairies humides et de boisement alluvial, et de restaurer les fonctionnalités hydrologiques. Le site sera géré par le CEN Bourgogne, en tant que futur propriétaire.



Gratiolle officinale
(*Gratiola officinalis*)

POURQUOI CE PROJET ?

Les prairies extensives inondables en bords de Saône se font de plus en plus rares. Or il s'agit de milieux à forts enjeux flore et avifaune notamment. En effet, ce site comprend de nombreuses espèces végétales patrimoniales : Gratiolle officinale, Renoncule à feuilles d'ophioglosse, Inule britannique, Éléocharis à une écaille, Scutellaire hastée... Les enjeux faune portent essentiellement sur les oiseaux avec notamment la présence de populations nicheuses de Tarier des prés et de Courlis cendré.

OBJECTIFS VISÉS

- Convertir 22 hectares de peupliers en prairie alluviale inondable pâturée et fauchée.
- Recréer un semis de mares.
- Mettre en ilot de senescence 8 hectares de peupliers.

INFOS CLÉS

30 hectares compensés

dont 22 ha de peupleraie convertis en prairie (et 8 ha laissés en ilot de senescence).

4 400 m³ de bois

sortis et valorisés en énergie, palette, déroulage et bois d'œuvre.

LES ÉTAPES CLÉS DU PROJET

2011	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} plan de gestion établi par le CEN sur le périmètre racheté par SNCF Réseau (anciennement RFF) pour accueillir une future mesure compensatoire.
2017	<ul style="list-style-type: none"> • Création des mares.
Entre 2011 et 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Projet en pause, dans l'attente des décisions réglementaires.
2018	<ul style="list-style-type: none"> • Les obligations légales sont précisées par la DREAL. • Démarches administratives : demande de défrichement, de destruction d'espèces protégées, études d'impact diverses... • Signature d'une convention de gestion du site entre le CEN et SNCF Réseau, et d'une convention financière à 30 ans.
2019	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes d'impact faune-flore-habitats.
2020	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt des appels d'offres pour les travaux d'exploitation, puis choix des entreprises.
De septembre 2020 à mars 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation de 22 ha de peupleraie plus ou moins mature (soit 4 400 m³ de bois), avec : 1 <ul style="list-style-type: none"> • exploitation totale du sous-étage (et des rémanents en bois énergie), 2 • rognage des souches, • broyage avec exportation des rémanents restants. 3 4
2021	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux de broyage (avec exportation) des repousses pour accélérer le retour de la prairie. • Mise en place du suivi IBP (indice de biodiversité potentielle).
2022	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux de broyage agricole sans exportation. • Préfiguration agricole (choix des candidats agricoles, réfection des clôtures et forages pour l'abreuvement).
2023	<ul style="list-style-type: none"> • Création des infrastructures agricoles (clôtures, accès, abreuvements) et signature de baux ruraux à clauses environnementales (BRCE) avec 2 agriculteurs. • Suivi initial de l'état de conservation de la prairie suite aux travaux et suivis entomologiques. • Fin 2023 : signature de la rétrocession des parcelles de SNCF Réseau vers le CEN.

SUVIS SCIENTIFIQUES

Différents suivis spécifiques ont été mis en place :

- Déploiement des protocoles RhoMéO - flore.
- Suivi météorologique.
- Suivis entomologiques (odonates et lépidoptères).
- Suivis amphibiens.
- Projet de suivi piézométrique.

ANCRAGE TERRITORIAL

Un important travail d'ancrage territorial a été réalisé afin de faire accepter et comprendre le projet, notamment auprès de la profession agricole, ainsi que des professionnels du bois "de production", pour qui convertir de la forêt en milieu ouvert est difficilement acceptable, de même que d'exploiter des boisements qui ne sont, pour partie, pas encore arrivés à maturité.



1 Abattage



2 Exploitation du sous-étage



3 Broyage avec exportation des rémanents restants



4 Broyage avec exportation des rémanents restants

IDÉES À RETENIR

Un aboutissement de 10 ans de procédures, d'enquêtes publiques, d'expertises et de labyrinthe administratif.

Une restauration de grande ampleur.

Un gain sur les services rendus par les prairies humides :

- Un retour à un paysage originel.
- Un lieu rendu plus attractif pour des espèces de faune et de flore typiques du Val de Saône.
- 22 ha de terre rendus à la superficie agricole utilisée (SAU), avec une valorisation fourragère pour des agriculteurs locaux.
- Un gain hydraulique certain avec un travail prochain sur les drains.

Ce projet a donné des idées à d'autres gestionnaires en région :

- Plusieurs hectares de peupleraies ont été restaurés sur la Nièvre par un syndicat de rivières.
- L'EPTB Saône & Doubs entame lui aussi des procédures identiques pour reconquérir de la prairie sur des peupleraies sur les communes voisines du projet.

Un formidable catalyseur local avec les agriculteurs, chasseurs, naturalistes et police de l'environnement.

BILAN

Le bilan est plus que positif !

Un retour très rapide d'une végétation typique des prairies du Val du Saône est d'ores et déjà observé (dès 2022, soit 1 an et demi après la coupe).

Un bilan positif vis-à-vis des acteurs locaux : le projet est salué notamment par les agriculteurs environnants (plutôt dubitatifs au départ) et par les chasseurs, qui montrent un intérêt pour ce site.

Et un pétitionnaire ravi ! Une relation de confiance s'est ainsi construite entre SNCF Réseau et le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne.

AVANT / APRÈS



Site en août 2020, avant les travaux de déboisement.



Site en octobre 2020, après les travaux.

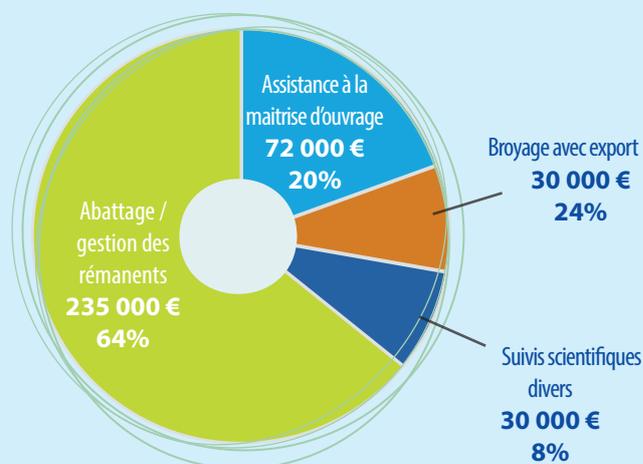


Site en juin 2023

PERSPECTIVES

- La signature prochaine de deux baux ruraux à clauses environnementales (BRCE) avec deux agriculteurs locaux en charolais (production de viande).
- La remise en place presque inespérée d'une agriculture typique du Val de Saône faite de pâturage en prairies inondables et fauchées.
- La signature de mesures agroenvironnementales (MAE) par les agriculteurs en place.
- Un travail sur l'hydraulique du site avec la création de mares supplémentaires (non prévues dans la mesure compensatoire) et un travail sur les fossés de drainage.
- Un travail avec la société de chasse locale.

BUDGET



Coût total : 367 000 €

Gain : Vente des bois 220 000 €

PARTENARIAT

Partenaire financier :



Partenaire technique :



En savoir



Cette fiche a été réalisée avec le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne.

Contacts :

Antoni ARDOUIN, chargé de missions territorial 21
Grégory AUBERT, coordinateur technique
antoni.ardouin@cen-bourgogne.fr / gregory.aubert@cen-bourgogne.fr
07 50 12 31 02 / 06 85 94 80 69
www.cen-bourgogne.fr



Cofinancé par
l'Union européenne